

POSITION DE L'IDSA
CONCERNANT LES INFECTIONS
D'INTENSITÉ MODÉRÉE À
SÉVÈRE À STENOTROPHOMONAS
MALTOPHILIA (JUN 2023)

RÉSUMÉ

Comité de parrainage antimicrobien du CISSS de la Gaspésie, novembre 2023

Points à retenir

- Un traitement par **bithérapie** est recommandé ;
- Les options possibles dans le CISSS de la Gaspésie sont le triméthoprim-sulfaméthoxazole (TMP-SMX), la minocycline, la tigécycline et la lévofloxacine ;
- La bithérapie à préférer est la combinaison de **TMP-SMX** (8-12 mg/kg/jour PO ou IV de TMP) et la **minocycline** haute-dose (200 mg PO ou via TNG aux 12 heures) ;
- La **lévofloxacine n'est pas à préconiser** en raison du risque de développement de résistance en cours de traitement. Cette option peut faire partie d'une bithérapie, mais la monothérapie est à éviter ;
- La minocycline n'est pas recommandée pour les infections urinaires ;
- La **bithérapie** doit être poursuivie **jusqu'à l'amélioration clinique** ;
- La **ceftazidime n'est pas recommandée** pour le traitement malgré des critères d'interprétation de sensibilité du CLSI (organisme normatif américain pour les laboratoires).

Référence

IDSA Practice Guidelines: 2023 Guidance on the Treatment of Antimicrobial Resistant Gram-negative Infections. p.105 à 115.

